

Communiqué
Le 20 février 2025

Retraites : la Cour des comptes invalide les estimations alarmistes de Bayrou

La Cour des comptes vient de rendre le rapport de sa « mission flash » sur l'état financier du système des retraites par répartition. Appelée à la rescousse pour court-circuiter le conseil d'orientation des retraites (COR), la Cour des comptes est cependant très loin des prévisions alarmistes du Gouvernement.

Ainsi avec un déficit estimé à 15 milliards d'euros à l'horizon 2035 (et 6,6 milliards de 2025 à 2030), nous sommes bien loin des 50 milliards fantaisistes avancés par François Bayrou. Ces derniers représentent en fait la part que verse l'État en tant qu'employeur pour les retraites de ses fonctionnaires et qui sont « sans incidence sur la charge, qui, au final, pèse sur les finances publiques prises dans leur ensemble » relève la Cour. Fermez la parenthèse.

15 milliards d'euros, c'est largement finançable. C'est l'estimation basse de ce que rapporterait une taxe sur les super-profits. Cela représente 0,30% du PIB. Surtout, c'est un peu moins que ce que coûtent à la caisse de retraite les exonérations de cotisations offertes aux entreprises par le gouvernement.

Pour Solidaires, il est possible de financer une retraite à 62 et surtout de revenir à 60 ans d'âge légal de départ (et 55 ans pour les métiers pénibles). Avec 37,5 annuités de cotisation. C'est possible en actionnant plusieurs leviers, à commencer par ceux qui ne coûtent rien au système de retraite, à savoir augmenter le nombre de cotisant-es en combattant réellement le chômage. Par la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, l'augmentation du taux d'emploi des femmes, l'embauche massive dans les services publics. Autre levier complémentaire, réaliser vraiment l'égalité femmes / hommes. Selon un calcul de la CNAV de 2010, cette inégalité prive les caisses de retraites de 14 milliards d'euros ! Sans parler de la hausse des cotisations sociales. Selon l'économiste Michaël Zemmour, il suffirait d'augmenter de 0,15 % la cotisation patronale pendant 6 ans pour gommer la réforme de 2023. C'est donc parfaitement possible. Et ce ne sont là que quelques pistes.

Il n'y a donc aucune catastrophe qui se profile à l'horizon, les excédents de 2021 à 2024 n'ayant d'ailleurs jamais été anticipés. Le système de retraite par répartition est solide d'autant plus qu'il repose sur la justice sociale.

L'Union syndicale Solidaires s'oppose à toute réforme du système basée sur la capitalisation. Elle continue d'exiger le retrait de la réforme de 2023 et le retour à 62 ans, première étape avant la retraite à 60 ans.

Rien n'est joué : pour imposer ces revendications, nous mettons en débat dans les collectifs de travail des initiatives de mobilisation. Deux ans après un mouvement historique, nous sommes déterminé-es à ne rien lâcher.

La retraite c'est 60 ans ! Et il nous la faut maintenant !